



UNITED NATIONS

Press Release

LE REPRÉSENTANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES DROITS DE L'HOMME DES PERSONNES DÉPLACÉES CONCLUT SA VISITE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

2 mars 2007

Le Représentant du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Walter Kälin, a rendu compte aujourd'hui d'une visite officielle qu'il a entamée en République centrafricaine le 24 février dernier.

«Renoncer à la violence, s'attaquer à l'impunité qui prévaut dans ce pays, et s'engager dans un dialogue constructif est le seul moyen de mettre fin aux sérieuses violations de droits de l'homme dont sont victimes les personnes déplacées par le présent conflit dans le nord de la République centrafricaine», a conclu aujourd'hui M. Kälin.

À l'issue de cette visite d'une semaine, le Représentant a constaté qu'un grand nombre de personnes déplacées dont les villages ont été incendiés par les forces de sécurité, ont été obligées de se réfugier dans la brousse dans des conditions de grande détresse. Elles sont privées d'un logement adéquat, n'ont plus accès à l'eau potable, aux soins médicaux, leurs enfants ne peuvent plus jouir de leur droit à l'éducation et plus que tout, elles vivent dans un climat permanent d'insécurité. Il s'inquiète de la situation de dénuement extrême dans laquelle elles se trouvent et craint que cette grave crise de protection ne puisse rapidement déboucher sur une crise humanitaire incontrôlable. Le Représentant du Secrétaire général s'est entretenu à Bangui et dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham Pendé avec les autorités gouvernementales, les représentants de la société civile et des organisations internationales présentes en République centrafricaine ainsi qu'avec de nombreuses victimes de déplacements.

Le Représentant du Secrétaire général se félicite de l'engagement du Président de la République, M. François Bozizé Yangouvonda, de poursuivre le dialogue avec les parties au conflit et partage son opinion que les armes

seules n'apporteront pas de solution. Il appelle tous les acteurs à respecter scrupuleusement leurs engagements en vertu du droit international pertinent et rappelle que la protection de la population est la responsabilité première des autorités de ce pays.

En outre, M. Kälın demande aux organisations humanitaires d'accompagner la République centrafricaine dans ses efforts pour répondre aux besoins d'assistance et de protection de cette population vulnérable, en particulier en renforçant de manière significative leur présence sur le terrain.

Enfin, conscient du fait qu'une solution durable ne saurait être trouvée à cette crise, si les questions fondamentales du sous-développement et de la marginalisation de certaines parties de la population ne sont pas traitées, M. Kälın appelle les bailleurs de fond à s'engager, sans délai et de manière volontariste, dans un programme de développement ambitieux dans le nord du pays.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel